

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Est donné par la soussignée, Nancy Daigle, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 9 mars 2021, le conseil de la municipalité de Maricourt, a adopté le « **règlement numéro 397-2021 de tarification et de remboursement, remplaçant le règlement numéro 394-2020.**

Qu'en conséquence, le règlement numéro 397-2021 est entré en vigueur le 10 mars 2021

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 397-2021 au bureau de la municipalité de Maricourt, situé au 1195, rang 3 à Maricourt, durant les heures régulières d'ouverture et sur le site web de la municipalité.

DONNÉ À MARICOURT, CE 10<sup>ÈME</sup> JOUR DE MARS 2021

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Nancy Daigle  
Directrice générale et secrétaire-trésorière